

BUREAU SYNDICAL DU 17 OCTOBRE 2016

L'an 2016, 17 octobre à 9h30, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Jacques GENEST, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé	Absent
CHAPUIS G. (VP)	x			NURY D.		X	
VALLA M.(VP)	x			ORIVES E.	X		
COUDENE P. (VP)	x			VERNEY C.	x		
BULINGE J-P. (VP)	x			ROUVEYROL B.	x		
LEYNAUD J. (VP)	X			ARNAUD R.	X		
XAVIER P. (VP)	x			ROCHETTE D.	X		
CIVIER S. (VP)	x			TALAGRAND M.	X		
SABATIER R.(VP)	X			TESTON J.	X		
MURE I. (VP)	X			AMRANE O.		x	
RIVIER P.	x						
DEBARD J-P	x						

Jacques GENEST, accueille les membres du Bureau et excuse les absents

Le quorum est atteint

Rappel agenda Président

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER
- 4- Subventions : EP – BF – FT - MDE
- 5- MOT EP et Coordination
- 6- Avenants
- 7- Groupement d'achat Electricité – Attribution marchés subséquents lots 1 et 2 2017-2019 à EDF
- 8- MDE – Serres de Cruas : attribution du MAPA Etude de faisabilité
- 9- EP – Attribution MAPA Acquisition logiciel maintenance informatique Eclairage Public et géolocalisation
- 10- Divers

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

Subventions : EP – BF – FT – CEE

MOT EP et Coordination

Avenants

Attribution marchés subséquents groupement achat électricité lots 1 et 2 2017/2019

Attribution MAPA Serres de Cruas Etude de faisabilité

Attribution MAPA EP acquisition logiciel maintenance informatique éclairage public et géolocalisation

1- FINANCES

BUREAU DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016

SITUATION BUDGETAIRE

INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	31/12/15	BP 2016	04/10/16
DEPENSES	204 - SUBVENTIONS	1 795 961,00 €	4 060 000,00 €	2 942 882,96 €
	21 - ACQUISITIONS	123 830,15 €	250 120,00 €	101 414,51 €
	23 - TRAVAUX	15 375 211,00 €	14 000 000,00 €	11 587 894,82 €
	458- MOT	4 093 694,26 €	12 399 697,00 €	3 636 124,71 €
RECETTES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	9 030 534,00 €	4 197 007,57 €	4 147 007,57 €
	13 - SUBVENTIONS	8 807 560,00 €	8 410 000,00 €	5 937 668,51 €
	458- MOT	3 970 695,95 €	19 247 518,00 €	5 772 606,35 €
FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	31/12/15	BP 2016	04/10/16
DEPENSES	DEPENSES	6 407 248,65 €	11 597 500,00 €	3 351 863,51 €
	73 - TCCFE	7 516 622,00 €	7 300 000,00 €	5 914 997,88 €
RECETTES	75 - Redevances	1 821 523,00 €	1 720 000,00 €	1 857 049,51 €
	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	198 068,00 €	50 000,00 €	91 181,09 €

BUREAU DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016

TRÉSORERIE SDE 07

MOIS	2016	2015	2014	2013	2012
JANVIER	1 763 332,58	2 626 856,00 €	2 298 864,00 €	3 161 689,00 €	604 056,00 €
FEVRIER	1 213 576,69	2 163 924,00 €	1 033 459,00 €	2 309 044,00 €	627 985,00 €
MARS	762 498,01	2 798 495,00 €	2 518 927,00 €	5 127 466,00 €	3 378 486,00 €
AVRIL	806 205,41	1 411 938,00 €	785 704,00 €	3 698 750,00 €	2 230 243,00 €
MAI	1 280 075,10	1 464 022,00 €	2 975 040,00 €	2 732 227,00 €	2 326 020,00 €
JUIN		333 967,72 €	4 999 010,00 €	1 894 635,00 €	3 764 538,00 €
JUILLET	1 450 331,96	3 487 786,00 €	2 800 680,00 €	3 198 168,00 €	3 556 620,00 €
AOUT			3 463 535,00 €	5 537 863,00 €	4 702 413,00 €
SEPTEMBRE	4 578 000,00	2 871 748,91 €		4 574 886,00 €	5 951 197,00 €
OCTOBRE	3 745 264,27	2 377 660,00 €	3 657 389,00 €	4 266 827,00 €	5 818 560,00 €
NOVEMBRE		1 616 261,20 €	1 965 542,00 €	2 800 251,00 €	3 792 919,00 €
DECEMBRE		1 622 479,00 €	3 052 933,00 €	3 079 682,00 €	3 501 069,00 €
DEPENSES A VENIR				LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE	
Factures attente paiement TP		217 308,09 €		Initiale	1 000 000,00 €
Demandes d'acompte à régler		456 152,24 €		Utilisée 09/16	0,00 €
	TOTAL	673 460,33 €		Disponible	1 000 000,00 €
				LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE	
				Initiale	1 500 000,00 €
				Utilisée 10/16	0,00 €
				Disponible	1 500 000,00 €

2- TRAVAUX

BUREAU DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016					
PAIEMENTS TRAVAUX ER					
	2015		2016		CREDITS 2016
	PAIEMENTS ER	CUMUL	PAIEMENTS ER	CUMUL	
Janvier	721 547,39 €	721 547,39 €	376 396,92 €	376 396,92 €	14 000 000,00 €
Février	972 564,92 €	1 694 112,31 €	1 221 041,08 €	1 597 438,00 €	14 000 000,00 €
Mars	697 288,66 €	2 391 400,97 €	2 255 973,92 €	3 477 015,00 €	14 000 000,00 €
Avril	822 878,35 €	3 214 279,32 €	2 176 636,67 €	4 432 610,59 €	14 000 000,00 €
Mai	1 312 936,47 €	4 527 215,79 €	4 952 953,10 €	7 129 589,77 €	14 000 000,00 €
Juin	1 554 638,68 €	6 081 854,47 €	413 827,51 €	7 543 417,28 €	14 000 000,00 €
Juillet	1 185 203,00 €	7 267 057,47 €	1 504 474,50 €	9 047 891,78 €	14 000 000,00 €
Août					14 000 000,00 €
Septembre	3 575 088,05 €	10 842 145,52 €	1 876 953,01 €	10 924 844,79 €	14 000 000,00 €
Octobre	740 904,16 €	11 583 049,68 €	663 050,03 €	11 587 894,82 €	14 000 000,00 €
Novembre	2 376 120,83 €	13 959 170,51 €			14 000 000,00 €
Décembre	1 249 101,00 €	15 208 271,00 €			14 000 000,00 €

Le graphique illustre l'évolution des paiements et des crédits pour les travaux ER de 2015 à 2016. L'axe vertical représente le montant en euros, allant de 0 à 16 000 000 €. L'axe horizontal représente les mois de l'année. Les données sont visualisées à l'aide de barres empilées (PAIEMENTS ER) et de lignes (CUMUL). Une ligne rouge horizontale à 14 000 000 € représente les CREDITS 2016.

MARCHES SUBSEQUENTS GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA sont supprimés au 31 Décembre 2015, conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Energie ainsi qu'aux dispositions de la loi du 7 décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité », dite Loi NOME et de l'article 25 de la loi n°2014-344 du 17 Mars 2014 relative à la consommation.

La suppression légale des tarifs réglementés de vente de l'électricité entrainera mécaniquement la caducité des contrats d'électricité en cours aux tarifs réglementés dits Tarif « Jaune » et Tarif « Vert » dont les puissances souscrites sont supérieures à 36 kva à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Les personnes publiques font partie de l'ensemble des consommateurs devant bénéficier des offres de marché. Toutefois, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publiques – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code des marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteurs d'électricité, est un outil qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence.

C'est pourquoi le SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) est Coordonnateur d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le SDE 07 est en charge de :

- l'organisation des opérations de sélection d'opérateurs économiques en vue de la satisfaction des besoins des Membres du groupement ;
- la signature et la notification de l'accord-cadre et des marchés subséquents qu'il attribue, chaque membre du groupement s'assurant de la bonne exécution des marchés.

L'objet de la consultation est la conclusion de contrats dits « en offre de marché » en vue d'alimenter en électricité les points de livraison des Membres du groupement de commandes.

L'alimentation en électricité comprend :

- La fourniture complète d'énergie électrique ;
- La réalisation de prestations de services associés ;
- La mission de Responsabilité d'équilibre.
- L'accès au réseau public de distribution d'électricité et son utilisation dans le cadre d'un contrat unique ;

L'accord cadre a été notifié aux entreprises retenues suite à la Commission d'Appel d'Offre du 21 septembre dernier.

A l'issue de cette attribution, le syndicat a procédé à la remise en concurrence des candidats via les marchés subséquents, le 05 octobre 2015 et avait attribué les 2 lots à EDF.

En 2016, une nouvelle consultation s'est déroulée via les marchés subséquents afin d'obtenir les meilleurs prix pour les 3 ans à venir. La remise en concurrence a été effectuée le 16 septembre dernier sur la plateforme du site « marchés publics » et les réponses dématérialisées nous sont parvenues le mercredi 28 septembre 2016 à 10 heures.

Comme l'an passé, les offres de GDZ SUEZ ENERGIE France ont été jugées irrégulières car, contrairement aux indications portées dans la lettre de consultation, à l'article 7, « forme du prix », les données n'ont pas été renseignées.

Après analyse des offres, il a donc été décidé d'attribuer les 2 lots à EDF.

Le pouvoir adjudicateur a accepté ces propositions d'attribution.

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Accepte les propositions d'attribution des marchés subséquents à EDF
- Autorise le Président à signer les marchés subséquents.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE SERVICE ET PRESTATIONS ASSOCIÉES « ETUDE DE FAISABILITÉ MULTIÉNERGIE CRUAS »

Le Président rappelle la problématique de l'alimentation, par la centrale nucléaire EDF Cruas-Meysses, en eau tiède des serres de Cruas.

Il rappelle que lors de sa séance du 25 juillet 2016, le bureau syndical a approuvé le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité multiénergie pour le chauffage des serres et des bâtiments se trouvant autour du périmètre de la centrale EDF Cruas/Meysses et ce pour une enveloppe prévisionnelle de 25 000 euros HT.

Le Président informe le bureau syndical que conformément au bureau syndical du 25 juillet 2016, des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ainsi qu'auprès de la Communauté de Communes Barrès Coiron. A cet effet, le Président précise au bureau syndical qu'un courrier de notification de l'ADEME est parvenu au SDE07 en date du 02 septembre 2016 et que lors de sa séance du 26 septembre 2016, le conseil communautaire de la communauté de communes Barrès Coiron a approuvé le versement d'une subvention de 10% soit 2 500 euros sur l'enveloppe prévisionnelle du coût de l'étude.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur :

- la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 22 août 2016 ;
- les journaux d'annonces légales Drôme Hebdo et l'Hebdo de l'Ardèche en date du 25 août 2016 ;
- sur le site internet du SDE07 en date du 02 septembre 2016.

Les offres étaient à rendre pour le 23 septembre 2016 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 32 dossiers ont été retirés sur la plateforme de dématérialisation et que les 9 plis des candidats suivants sont parvenus au SDE07 avant la date limite de réception :

SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT, AVP INGENIERIE SARL, ERMEL ENERGIE, SF2E INGENIERIE, ALPHA JM, GIRUS GE, CAPINGELEC, BURGEAP SA, SS2E CONSEIL.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège du SDE07 en date du 27 septembre 2016. Le Président informe le bureau syndical qu'au vu du rapport d'analyse des candidatures réalisé par les services du SDE07 en date du 30 septembre 2016, toutes les candidatures reçues ont été admises à participer.

Le Président informe le bureau syndical que les services du SDE07 ont réalisé le rapport d'analyse des offres en date du 05 octobre 2016, rapport qui est annexé à la présente délibération. Le Président rappelle que les offres des candidats ont été notées sur 100 points en fonction de leur intérêt selon le critère « qualité technique » à 60 points et le critère « Montant forfaitaire des prestations » à 40 points.

Le Président donne ensuite lecture de la notation et du classement des candidats qui peut se résumer comme suit :

		SETEC ENERGIE	AVP INGENIERIE	ERMEL ENERGIE	SF2E INGENIERIE	ALPHA JM	GIRUS GE	CAPINGELEC	BURGEAP SA	SS2E CONSEIL
Prix du candidat (euros HT)		36 536 €	45 900 €	15 500 €	12 100 €	25 350 €	12 900 €	117 750 €	32 590 €	36 200 €
Note prix du candidat	40 points	13.25	10.54	31.23	40.00	19.09	37.52	4.11	14.85	13.37
Moyens humains et qualifications professionnelles	20 points	18	18	20	16	16	18	18	18	18
Organisation	15 points	15	10	8	10	2	15	8	13	10
Méthodologie	10 points	9	3	8	10	3	6	3	6	6
Références	10 points	10	8	10	7	5	6	6	6	6
Délais de réalisation	5 points	4	4	5	4	3	4	4	4	4
Valeur technique du candidat	60 points	56	43	48	47	26	49	39	47	44
Note technique du candidat	60 points	60	47	52	51	28	53	42	51	48
TOTAL 100 points		73.25	57.54	83.23	91.00	47.09	90.52	46.11	65.85	61.37

Le classement est le suivant :

- 1^{er} SF2E, note de 91/100**
- 2^{ème}, GIRUS GE, note de 90.52/100
- 3^{ème}, ERMEL ENERGIE, note de 83.23/100
- 4^{ème}, SETEC ENERGIE ENVIRONNEMENT, note de 73.25/100
- 5^{ème}, BURGEAP SA, note de 65.85/100
- 6^{ème}, SS2E, note de 61.37/100
- 7^{ème}, AVP INGENIERIE, note de 57.54/100
- 8^{ème}, ALPHA JM, note de 47.09/100
- 9^{ème}, CAPINGELEC, note de 46.11/100

Ainsi, au vu de ce rapport d'analyse, le Président propose au bureau syndical de retenir l'entreprise SF2E pour un montant de 12 100 euros

Le bureau syndical :

- **ACCEPTE la proposition du Président de retenir l'entreprise SF2E pour un montant de 12 100**

HT.

- **AUTORISE** le Président à signer le marché correspondant avec le candidat retenu.

3- SUBVENTIONS

Synthèse Attribution Subventions

	EP ÉCLAIRAGE PUBLIC	BF BALLONS FLUOS	FT TÉLECOM	CEE
BUDGET PROGRAMME 2016	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
BUREAU DU JOUR	57 234,00 €	15 648,00 €	4 832,00 €	67 402,45 €
CUMUL DEPUIS LE 01/01/2016	833 115,00 €	600 921,00 €	292 464,00 €	111 880,57 €
RESTES À ALLOUER	666 885,00 €	899 079,00 €	207 536,00 €	388 119,43 €

4- ECLAIRAGE PUBLIC

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160244E	BURZET	Complément au dossier 2016/7 (Annexe financière modificative à la convention)	1 460,19 €	730,00 €
160243E	MONTSELGUES	Complément au dossier 2016/6 (Annexe financière modificative à la convention)	413,96 €	207,00 €
160238E	PLATS	Remplac. BF : Poste Village	3 116,46 €	1 558,00 €
160227E	QUINTENAS	Remplac. BF : 1ère Tranche	26 108,00 €	13 054,00 €
160226E	ST ANDEOL DE BERG	Remplac. BF : 2 luminaires à l'entrée du village	198,53 €	99,00 €
TOTAUX H.T.			31 297,14 €	15 648,00 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160245E	VOGÛE	Complément au dossier 2016/7 (Annexe financière modificative à la convention)	14 417,56 €	6 942,00 €
160242E	PRANLES	EP 15/0004 - (Trvx Coord. Dissimulation Poste "LE SERRET")	6 585,50 €	3 293,00 €
160241E	PRADES	EP 14/0158 - (Trvx Coord. Renforcement BT Pont de Prades)	3 490,99 €	1 047,00 €
160240E	GLUN	EP Impasse du Coiffeur	4 030,00 €	2 015,00 €
160239E	ST GEORGES LES BAINS	Rénovation EP et mise au norme armoire de l'aire de loisirs	3 779,99 €	756,00 €
160237E	UCEL	Remplacement de deux lampes	798,21 €	399,00 €
160236E	PEYRAUD	EP Salle d'animation	3 543,00 €	1 772,00 €
160235E	PREAUX	Extension EP Place de la mairie	11 184,00 €	5 592,00 €
160234E	VESSEAUX	EP Place des commerces	7 400,40 €	3 700,00 €
160233E	TOURNON sur RHONE	Complément au dossier 2015/6 - (EP 14/0092 - Trx Coord. Rue du Doux Tranche cc	186,83 €	37,00 €
160232E	ST DESIRAT	Complément au dossier 2015/6 - (EP 13/0394 - Trx Coord. Restructuration et renf	5 237,33 €	2 619,00 €
160231E	VERNOUX	Déplacement d'un candélabre Avenue de Baschi et rue de la Scierie	1 318,18 €	395,00 €
160230E	GUILHERAND-GRANGES	Remplacement de candélabres accidentés	8 752,60 €	1 751,00 €
160229E	ST ANDEOL DE VALS	Remplacement d'une lanterne	448,43 €	224,00 €
160228E	Cté d'Agglomération du Bassin d'Annonay	EP de Massas à SAINT-CLAIR	14 059,50 €	7 030,00 €
160225E	THUEYTS	EP avenue du Val d'Ardèche	29 360,00 €	14 533,00 €
160224E	Communauté d'agglomération PRIVAS CENTRE ARDEC	Complément au dossier 2015/8 (Annexe financière modificative à la convention)	6 182,14 €	3 091,00 €
160223E	CHAMPIS	Déplacement d'un foyer lumineux	244,80 €	122,00 €
160222E	PRADONS	EP 14/0294 - (Trvx Coord. Ext. BT / Coustace)	6 387,11 €	1 916,00 €
TOTAUX H.T.			127 406,57 €	57 234,00 €

5- France TELECOM

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
160064T	PRANLES	FT 15/0004 - (Trvx Coord. Dissimulation Poste "LE SERRET")	7 736,00 €	3 868,00 €
160063T	CELLIER DU LUC	Complément au dossier 2014/10 - (FT 13/0155 - Trx Coord. Dissimulation ')	1 927,31 €	964,00 €
TOTAUX H.T.			9 663,31 €	4 832,00 €

6-MAINTENANCE EP - AVENANT

INSEE	LOT	COLLECTIVITE	LIBELLE	DECISION BUREAU
116	11	LABEGUDE	Nouvelle adhésion à la maintenance de l'éclairage public	

6- DIVERS

- Accord cadre Gaz : Il sera cassé afin de pouvoir réintégrer les communes qui n'avaient pas pu y participer.
- RIFSEEP : Réunion du personnel le 21 octobre afin de présenter le nouveau dispositif
- MAPA Eclairage public : acquisition d'un logiciel de gestion : Irénée MURE a testé le produit : tout est ok : négociation a mené : attribution lors du prochain bureau envisageable
- Bornes de recharge : déploiement de 23 en fonctionnement, 80 délibérations ok, il en manque encore. 50 à 55 bornes devraient être déployées d'ici la fin de l'année. La réunion à Bercy, le 12 octobre en présence du Préfet Vuibert, n'a rien donné de concret, aucune décision d'ici 2017. Quid des bornes rapides ? à voir avec l'ADEME ? modification du schéma initial à envisager. Il faudra également regarder de plus près la signalétique sur les bornes. Concernant l'interopérabilité : un comité de suivi doit être mis en place avec SPIE
- Arbre de Noël du personnel : 16 décembre à 17h
- CSPL : 5 décembre
- PCAET (COMCOM + 20 000 Hab) : imposé par la loi sur la transition énergétique : les comcom pourraient demander aux concessionnaires tous les éléments de la concession. Le SDE doit donc se positionner en interlocuteur privilégié en contrepartie d'une contribution financière. Un travail est engagé avec le SDED.
Le SDE a un rôle à jouer. Si le lien ne se fait pas, les comcom iront directement vers les concessionnaires. C'est le rôle de la commission mixte paritaire. Il faut impérativement travailler à leurs côtés.
L'Etat finance massivement les projets de ce type. Cette problématique est du niveau national, il faut se rapprocher de la FNCCR.
Jean Leynaud demande de faire attention aux moyens déployer et aux RH à mettre en place sur cette problématique.
- Cahier des Charges Concessions : Réunion mercredi 19 octobre : simulations en cours : une stabilité probable.
Attention cependant à la répartition de la maîtrise d'ouvrage. Un accord entre la FNCCR et ENEDIS est imminent.

Notre cahier des charges va jusqu'en 2023 sauf si le nouveau contrat nous semble plus avantageux.

Les relations avec ENEDIS se compliquent.

Des problèmes sur les délais d'intervention en Drôme Ardèche sont à noter